

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de dix sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BILLY Brigitte, BOUGAREL Rémy, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, MARTIN David, LASCAUX Sébastien, POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Maryline.

Etaient représentés : MM. CLUZEL Damien, RIBIER Nicolas et Mme THERON Andrée.

Etaient absents : M. CUVELIER Bernard et GONET Michel.

Secrétaire de séance : M. RIBIER Jean Charles

Date de la convocation : 18 septembre 2018.

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Madame Maryse POTEAUX. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

48-2018 EMPRUNTS

Madame Maryline SERGERE expose à l'assemblée les propositions des deux banques ayant répondu à nos demandes.

Pour un emprunt moyen terme :

	CACF	CAISSE D'EPARGNE
Montant	80 000 €	80 000€
Durée	12 ans	12 ans
Taux fixe	1.30 %	1.34 %
Frais de dossier	100 €	80 €
Total intérêts	6 943 €	7 138 €
échéance	1ère échéance 18 mois après débloqué soit en 2020	1ère échéance 2020 si fin débloqué de l'emprunt en 2019

Pour un emprunt à court terme de 180 000 € :

	CACF	CAISSE D'EPARGNE
Taux fixe	0.50 % sur 2 ans	0.39 % sur 1 an 0.45 % sur 2 ans
Frais de dossier	180 €	270 €
Mise à disposition des fonds	Selon besoin (temps et montant)	Le montant sollicité devra être pris en totalité

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de retenir le Crédit Agricole pour l'emprunt à moyen terme de 80 000 €, ainsi que pour l'emprunt à court terme de 180 000 €. Maryline SERGERE n'a pas pris part au vote.

Par ailleurs, une demande de révision du taux d'intérêt a été sollicitée concernant l'emprunt de 500 000 € réalisé en 2009, à 4,47 %, auprès de la Caisse des dépôts. Il est proposé deux scénarios avec un même taux à 2% variable avec soit une soule refinancée de 33280€ sans modification de la durée, soit une soule de 27561€ avec un allongement de 3ans. Après calcul des différentes dispositions, le Conseil municipal décide à l'unanimité de conserver l'emprunt comme tel.

49-2018 TRAVAUX

Madame le Maire rappelle que l'entreprise SIORAT a été retenue pour réaliser les travaux de voirie.

Comme stipulé au précédent conseil, le chemin du Plaix doit être traité. Le montant du devis est de 9 048€ (option de base pour 140kg/m²).

La commune a été sollicitée pour intervenir sur la remise à niveau de la voie desservant le lieu-dit la Sauzue. Le devis fourni est d'un montant de 8 324.50 € de base pour 160kg/m², dont 537.50 € de curage de fossé. Madame le Maire propose de demander à l'entreprise de reconsidérer son offre (enrobé à 140kg/m²) comme pour le reste des travaux soit 7905 €.

Madame le Maire rappelle que le montant de travaux subventionnables est de 145 000 €, que ces différents travaux complémentaires entrent dans l'enveloppe, et elle propose de solliciter la subvention départementale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réaliser les travaux au lieu-dit « La Sauzue » pour 7 905 € HT, sous réserve de s'assurer de la part communale et privée de cette voirie et autorise Mme Le Maire à engager les demandes de subventions définitives.

50-2018 COMPTE-RENDU ANNUEL 2017/LOTISSEMENT MONTPEROUX

Par délibération du 14 novembre 2013, le Conseil municipal a désigné la Société d'Équipement de l'Auvergne comme organisme aménageur du lotissement en accession « rue Copin » et a approuvé la convention de concession d'aménagement.

Il est exposé que : *« conformément à l'article 16 du cahier des charges des concessions et l'article 5.I.I. de la loi n° 83-597 du 7 juillet 1983 sur les SEM locales, le concessionnaire remet au concédant le bilan prévisionnel de l'opération actualisé au 31/12/2016, ainsi que le compte rendu annuel d'activité ».*

Madame le Maire expose à l'assemblée ces deux documents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le bilan actualisé au 31/12/2017, ainsi que le compte-rendu annuel d'activité.

Madame le Maire précise que 6 lots ont été vendus dont 3 en 2017.

M. Rémy BOUGAREL propose que soient mentionnés les lots qui sont déjà vendus sur le panneau de communication concernant le lotissement Route de Treban.

50-1-2018 AVENANT/LOTISSEMENT MONTPEROUX

Madame le Maire fait part à l'assemblée que la commune a perçu une subvention de 11 000 € du Conseil départemental, qui devait revenir à la SEAU.

Il est proposé par la SEAU de réaliser un avenant à la convention intégrant les 11 000 € dans la participation de la commune pour 2019.

Il sera procédé à l'appel de la contribution initiale de 7 000 € au premier trimestre et de la contribution de 11 000 € au deuxième trimestre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

51-2018 DELIBERATION SECHERESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances et notamment l'article L.125-1 ;

Considérant les conséquences de la sécheresse subie par la profession agricole depuis le mois de juin 2018,

Considérant que la commune de Cressanges a connu de fortes chaleurs continues depuis le mois de juin,

Considérant que la pluviométrie totale sur la commune de Cressanges n'a été que de 30 millimètres entre le 11 juin et le 10 septembre,

Madame le Maire informe l'Assemblée que plusieurs agriculteurs ont fait part des dégâts occasionnés par la sécheresse sur leur activité et des coûts importants induits.

Ils estiment la perte de rendement de leurs productions de fourrages importante. Ces pertes compromettent l'équilibre de trésorerie dans les exploitations et engendrent des frais conséquents inhabituels, d'autant plus qu'il leur sera nécessaire d'acheter du fourrage pour les animaux qu'ils sont obligés de nourrir depuis plusieurs semaines.

Le phénomène de sécheresse perdure toujours actuellement, ce qui amplifie les pertes à venir et les frais. Nombreux sont les agriculteurs qui sont dans une situation financière alarmante et dans un état psychologique préoccupant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de solliciter de Madame la Préfète la reconnaissance de l'état de calamité agricole pour sécheresse pour l'année 2018 et ce sur tout le territoire de la commune de Cressanges,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à ladite reconnaissance,
- de solliciter l'État pour que les agriculteurs puissent bénéficier d'aides au titre de ce fléau et que soient notamment de plus appliqués des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.).

52-2018 REGLEMENT GENERAL PROTECTION DES DONNEES

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de mettre en œuvre le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD), nouvelle réglementation européenne qui concerne la protection des personnes physiques en apportant un soin particulier aux traitements des données à caractère personnel.

Pour ce faire, l'ATDA fait évoluer ses statuts afin de mettre en place un appui technique auprès des communes pour assurer en leur lieu et place la mise en œuvre du RGPD.

Le coût de cette prestation serait de 700 € pour la commune et de 70 € pour les CCAS.

Le Conseil municipal, regrette que toute nouvelle réglementation se traduise par une prestation payante supplémentaire et propose de surseoir à sa décision sur cette question.

53-2018 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'un CV a été reçu concernant le Service civique pour la bibliothèque.

Les portes ouvertes pour APRR seront reportées.

M. GARNIER demande ce que l'on va faire des tables et chaises qui étaient stockées au-dessus de la salle annexe. Il est proposé de les ranger dans le grenier au-dessus de l'Accueil de Loisirs.

Madame le Maire fait part à l'assemblée que les bancs et les poubelles ont été posées au niveau des jeux extérieurs.

Monsieur RIBIER rappelle les effectifs des écoles qui comprennent 6 classes pour 94 élèves, à l'échelle du RPI. Il précise qu'il participera à une réunion concernant le « plan mercredi » à Avermes.

L'association de gymnastique de Cressanges propose des séances de découverte pour les enfants les mercredis de 14h00 à 15h00 et de 15h00 à 16h00.

Les travaux du parking du Centre socioculturel commenceront au mois d'octobre.

Il est précisé que les travaux de la salle annexe ont débuté.

Les candélabres sont posés au niveau de l'aire de repos.

Madame le Maire recevra les apprentis du CFA le mardi 25 septembre, pour échanger sur le projet d'aménagement paysager autour du Centre socioculturel.

M. GARNIER fait part à l'assemblée des bons retours concernant l'inauguration de la Maison des associations et de la Médiathèque. Le Conseil salue l'implication du Conseil des Jeunes, lors de l'inauguration des jeux notamment.

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'autorisation des nouveaux locataires de la Rue Saint Julien, de clôturer leur espace avec des bacs à fleurs. Aucune objection de la part du Conseil municipal.

Madame le Maire informe l'assemblée que le portail vers le garage a été installé.

Monsieur GARNIER fait part à l'assemblée que les guirlandes électriques ont été contrôlées et que certaines fonctionnent. Il convient de réfléchir pour les illuminations de Noël.